

RAPPORT D'ENQUETE DE TECHNIQUE NOUVELLE SPECIFIQUE

REFERENCE : **A18.04094**

NOM DU PROCEDE : **KOGYSUN + / Q CELLS**

TYPE DE PROCEDE : **Système photovoltaïque intégré sur couvertures en panneaux sandwich tel que défini dans l'Avis Technique n° 21/18-63 V1 établi par le C.S.T.B le 18 juillet 2018, associant les panneaux de la série Q.ANTUM suivants de la société Q CELLS :**

- **Q.PEAK BLK-G4.1 295 à 310 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q.PEAK-G4.1 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q.PEAK-G4.2 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q.PLUS-G4.3 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q PLUS BFR-G4.1 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q.PEAK DUO BLK-G5 300 à 325 Wc par pas de 5 Wc**
- **Q.PEAK DUO-G5 310 à 335 Wc par pas de 5 Wc**

DESTINATION : **Se référer à l'Avis Technique n° 21 / 18-63 V1 établi par le C.S.T.B le 18 juillet 2018, précité**

DEMANDEUR : **DOME SOLAR**
3 rue Marie Anderson
44400 Rezé

PERIODE DE VALIDITE **16 avril 2019 au 31 juillet 2021, date d'expiration de l'Avis Technique de référence.**

Le présent rapport comporte 4 pages.
Il porte la référence A18.04094 rappelée sur chacune d'entre elles.
Il ne doit être communiqué que dans son intégralité.

Réf. A18.04094 1/4

1 PREAMBULE

L'Enquête de Technique Nouvelle est une évaluation technique privée réalisée afin de prendre en compte les différents stades de développement de l'innovation.

2 OBJET DU PRESENT RAPPORT

La société DOME SOLAR, a confié à SUD EST PREVENTION une mission d'évaluation technique relative au remplacement des panneaux de base prévus dans son Avis Technique rappelé ci après.

La mission confiée à SUD EST PREVENTION concerne donc exclusivement la possibilité de remplacer les panneaux prévus dans l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018, du procédé KOGYSUN +, par les panneaux des séries suivantes de la société DOME SOLAR :

- Q.PEAK BLK-G4.1 295 à 310 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PEAK-G4.1 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PEAK-G4.2 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PLUS-G4.3 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PLUS BFR-G4.1 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PEAK DUO BLK-G5 300 à 325 Wc par pas de 5 Wc
- Q.PEAK DUO-G5 310 à 335 Wc par pas de 5 Wc

Le présent rapport constitue donc un complément dudit Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 (établi par le CSTB et daté du 18 juillet 2018), limité à la validation de l'utilisation des panneaux de la société Q CELLS précités.

Les dispositions et commentaires dudit Avis Technique restent donc totalement opposables.

L'avis technique formulé par SUD EST PREVENTION porte sur la solidité des ouvrages puisque les panneaux étant des éléments constitutifs assurant la fonction « clos et couvert » au sens des articles 1792 et suivants du Code Civil et dans l'optique de permettre une prévention des aléas techniques relatifs à la solidité dans les constructions achevées (mission L selon la norme NFP 03-100) à l'exclusion de toute autre fonction (sécurité incendie, isolation thermique, isolation acoustique,...)

3 DESCRIPTION DU PROCEDE

Défini dans l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 établi par le CSTB

La seule modification objet de la présente Enquête de Technique Nouvelle porte sur le remplacement des panneaux.

4 QUALIFICATION DES INSTALLATEURS

La pose de la couverture doit être effectuée par un installateur ayant une qualification QUALIPV BAT ou QUALIBAT 318.

La pose des panneaux photovoltaïques doit être effectuée par un installateur ayant une qualification QUALIPV Elec. Les intervenants disposent d'une habilitation électrique dans le domaine de la basse tension (<1500V CC).

Tout installateur devra avoir suivi une formation spécifique de la part du demandeur et posséder sur chantier :

- Le dossier Technique dans son intégralité y compris notice de montage
- L'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 établi par le CSTB
- La présente Enquête de Technique Nouvelle

5 DOMAINE D'EMPLOI

Défini dans l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 précité.

Le remplacement de panneau ne modifie pas le domaine d'emploi initial.

6 PRESENTATION DES PANNEAUX DES SERIES SUIVANTES :

Les présents panneaux sont de type cadré.
Ils sont certifiés CE, IEC 61215 et IEC 61730.

- **Q.PEAK BLK-G4.1** 295 à 310 Wc par pas de 5 Wc
 - **Q.PEAK-G4.1** 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc
 - **Q.PEAK-G4.2** 300 à 315 Wc par pas de 5 Wc
 - **Q.PLUS-G4.3** 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc
 - **Q.PLUS BFR-G4.1** 280 à 295 Wc par pas de 5 Wc
- Dimensions des panneaux : 1670 x 1000 x 32 mm
Poids des panneaux : 18,5 kg
-
- **Q.PEAK DUO BLK-G5** 300 à 325 Wc par pas de 5 Wc
 - **Q.PEAK DUO-G5** 310 à 335 Wc par pas de 5 Wc
- Dimensions des panneaux : 1685 x 1000 x 32 mm
Poids des panneaux : 18,7 kg

7 MISE EN OEUVRE

Elle doit s'effectuer dans le strict respect de la Notice de Montage du demandeur et de l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 précité.

7-1) MISE EN ŒUVRE DES PANNEAUX ET CABLAGES

La mise en oeuvre des panneaux précités de la société Q CELLS s'effectue selon la même méthodologie que celle des panneaux visés dans l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 précité.

8 AVIS TECHNIQUE DE SUD EST PREVENTION

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci avant, **SUD EST PREVENTION émet un AVIS FAVORABLE** sur la mise en œuvre des panneaux des séries rappelées au paragraphe 2 du présent rapport, de la société **Q CELLS**, dans le complexe de couverture photovoltaïque **KOGYSUN +** développé par la société **DOME SOLAR**.

Le présent rapport d'Enquête Technique constitue un élément indissociable de l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 précité.

Notre avis est accordé pour une période expirant à la fin de la date de validité de l'Avis Technique n° 21 / 18-63 – V1 daté du 18 juillet 2018 précité, soit, le 31 juillet 2021.

Cet avis deviendrait caduque si :

- a) une modification non validée par nos soins était apportée au procédé
- b) des évolutions réglementaires ayant une conséquence sur le procédé intervenaient
- c) des désordres suffisamment graves étaient portés à la connaissance de SUD EST PREVENTION.

La société DOME SOLAR devra obligatoirement signaler à SUD EST PREVENTION :

- a) toute modification apportée dans le Dossier Technique et/ou la notice de montage examinée,
- b) tout problème technique rencontré
- c) toute mise en cause relative à ce procédé dont elle ferait l'objet.

Fait à Entraigues, le 16 avril 2019

Le Chargé d'affaire

Patrice RONNEL

SUD EST PREVENTION
1834.Route d'Avignon
84320 ENTRAIGUES
Tél. 04 90 39 45 63 Fax. 04 90 39 61 47
SIRET 432 753 911 00044